

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Les IA-IPR EPS,

À Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements de LGT

Lille, le 20 mars 2020

**Inspection
pédagogique
régionale**

n°

Dossier suivi par

Fabienne KUNTZ

Frédéric MAIK

IA-IPR Education Physique
et Sportive

Téléphone

03.20.15.65.23

Courriel
Ce.ipreps@ac-lille.fr

Rectorat de Lille
144 rue de Bavay
BP 709
59033 Lille cedex

Objet : Examens EPS, voie générale et technologique, session 2021

Les IAIPR EPS de l'académie de Lille avec l'appui du réseau de Formation Professionnelle Continue accompagnent les équipes d'établissement dans l'appropriation et la mise en œuvre des nouveaux textes EPS de LGT (BO spécial n°1 du 22 janvier 2019 ; Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 ; Arrêté du 28 juin 2019; circulaire n° 2019-129 du 26-9-2019). Ces nouveaux textes modifient l'enseignement, les modalités d'évaluation et l'organisation du contrôle en cours de formation (C.C.F.) de l'E.P.S. aux baccalauréats Général et Technologique.

À cet effet, une 1^{ère} journée de formation à destination des coordonnateurs EPS s'est déroulée fin décembre 2019.

Une 2^{ème} journée sera organisée fin avril 2020 afin d'accompagner les équipes dans la définition du Projet Annuel de Protocole d'Evaluation (P.A.P.E.). Ce P.A.P.E. est en lien étroit avec le projet synthétique EPS 2019-2020 que chaque établissement conçoit, formalise et dépose sur Éduline.

Pour la 2^{ème} journée de formation, une production collective relative à la nouvelle certification est à réaliser en établissement. La totalité des outils nécessaires à cette construction est disponible sur le site pédagogique EPS de l'académie de Lille.

Pour la session 2021, au mois d'octobre 2020, chaque établissement proposera son P.A.P.E à la validation du Recteur.

Préalablement à la constitution du dossier certificatif à déposer sur Éduline, chaque établissement répondra à un questionnaire en ligne. Ce questionnaire nommé « document d'auto positionnement » sera adressé début avril 2020 par voie numérique à chaque établissement. Il recense l'ensemble des questions à se poser collectivement pour constituer le P.A.P.E. Au mois de juin 2020, un premier bilan permettra d'identifier l'état d'avancement du P.A.P.E.

Au mois d'octobre 2020, la remontée de la totalité des réponses positives à ce questionnaire renseignera sur la conformité réglementaire du PAPE qui sera validé en Commission Académique d'Harmonisation et de Proposition de Notes (C.A.H.P.N).

Le P.A.P.E précise :

- ✓ le calendrier des épreuves;
- ✓ les activités retenues par l'établissement pour l'évaluation de l'enseignement commun parmi les listes nationale, académique (1) et l'activité établissement(2) ;
- ✓ la déclinaison locale du référentiel national d'évaluation sous la forme de fiches certificatives d'établissement pour chacune des activités retenues, selon le format joint(4) ;
- ✓ l'analyse des résultats de la session précédente pour votre établissement.

Calendrier prévisionnel :

Avril 2020 : poursuite du travail engagé et ouverture de la saisie du document d'auto positionnement.

Juin 2020 : bilan de l'avancée des documents.

Septembre 2020 : fermeture de la saisie du document d'auto positionnement et du P.A.P.E.

Octobre 2020 : C.A.H.P.N

Ce travail nécessite de la concertation pour une construction progressive et collective. Nous savons pouvoir compter sur l'engagement de votre équipe en ce sens.

Nous restons à votre écoute pour tout renseignement complémentaire, soyez assurés de votre soutien.

Les IA IPR EPS de l'Académie de Lille

1) la liste académique est composée du triathlon athlétique (CA1), de la lutte (CA4) et de la marche nordique (CA5).

2) l'activité d'établissement doit être validée par la commission académique.

3) Rappel de la procédure pour prélever et déposer le projet synthétique : Pour accéder au thémasite, se connecter à Eduline (« entrée enseignant »), entrer vos identifiants et mot de passe puis cliquer sur l'onglet « thémasite » sur la page d'accueil. Sélectionner le thémasite « EPS - outils dématérialisés » dans la liste qui apparaît. Le document projet synthétique LGT est déposé dans la rubrique « Lycée voie G et T », 2.1 « Enseignement de l'EPS obligatoire » (bandeau de gauche). Suivre la fiche pratique sur la même page pour le déposer sur Eduline.

4) Rappel de la procédure pour prélever les documents nécessaires à la constitution du P.A.P.E, dont les modèles de fiches certificatives, et déposer le P.A.P.E: Pour accéder au thémasite se connecter à Eduline (« entrée enseignant »), entrer vos identifiants et mot de passe puis cliquer sur l'onglet « thémasite » sur la page d'accueil. Sélectionner le thémasite « EPS - outils dématérialisés » dans la liste qui apparaît et cliquer sur la rubrique « 4-Préparation de la session 2021 en Lycée voie G et T ».